


Mériter un Grand Prix de la ruralité

Guide de mise en candidature pour
l'obtention d'un Grand Prix de la ruralité



Grands Prix
de la ruralité
2012



Formulaire de mise
en candidature à l'intérieur

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

Il est publié en version électronique seulement.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2012

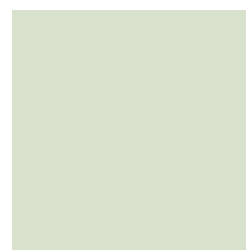
ISBN 978-2-550-63521-5 (PDF)

Dépôt légal–2012
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

Présentation	4
Participer aux Grands Prix de la ruralité : une reconnaissance nationale	4
Les catégories de prix	5
Le prix Hommage	5
Les critères d'évaluation par catégorie de prix	5
Le prix Mobilisation	5
Le prix Excellence – Innovation	6
Le prix Organisme rural	7
Le prix Agent rural	7
Les règles du concours	8
La présentation d'une candidature	8
Les conditions d'admissibilité	8
La date limite d'inscription	8
Le processus de sélection	9
Le Comité des partenaires de la ruralité	9
Le comité d'analyse des candidatures	9
Le choix des lauréats	9
La remise des prix	9
Les lauréats des Grands Prix de la ruralité en 2011	10
Formulaire de mise en candidature pour l'obtention d'un Grand Prix de la ruralité	



Présentation

Le gouvernement du Québec remet, en collaboration avec le Comité des partenaires de la ruralité¹, les Grands Prix de la ruralité afin de rendre hommage aux leaders du développement rural et de mettre en évidence des MRC², des organismes ou des personnes, de même que des initiatives et des innovations, liés à la mise en œuvre des pactes ruraux et des autres mesures de la Politique nationale de la ruralité. Il s'agit d'un événement annuel d'envergure nationale.

La remise des Grands Prix de la ruralité s'effectue à l'occasion de la cérémonie des Grands Prix de la ruralité qui aura lieu cette année à l'hôtel du Parlement (Assemblée nationale) à Québec à l'**automne 2012**.

Participer aux Grands Prix de la ruralité : une reconnaissance nationale

La mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité exige un investissement considérable d'efforts et de temps de la part d'un grand nombre de personnes ayant à cœur le développement de leur communauté. Il convient de souligner à la fois l'engagement de ces personnes et les initiatives originales qui voient le jour.

Participer aux Grands Prix de la ruralité, c'est :

- exposer le sens de l'innovation et le rôle stratégique de sa communauté rurale dans le Québec d'aujourd'hui ;
- rendre hommage aux acteurs clés du développement rural, notamment les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les centres locaux de développement (CLD), les agents ruraux et les leaders des communautés rurales ;
- faire connaître les réalisations les plus innovantes susceptibles d'inspirer les acteurs du développement rural et de renforcer les liens entre eux ;
- démontrer la capacité de mobilisation et de partenariat pour la pérennité et la prospérité des communautés rurales.

Les finalistes et les lauréats bénéficieront d'une visibilité dans les médias du Québec et dans les réseaux de diffusion des membres du Comité des partenaires de la ruralité.

La participation aux Grands Prix de la ruralité est gratuite. Les finalistes et les lauréats recevront une compensation financière pour les frais de déplacement et de séjour relatifs à leur présence à la cérémonie de remise des Grands Prix.

1 Le Comité des partenaires de la ruralité est présidé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et est composé des présidents des organismes suivants : Association des centres locaux de développement du Québec (ACLQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Solidarité rurale du Québec (SRQ) et Union des municipalités du Québec (UMQ).

2. Il s'agit des MRC et des organismes équivalents signataires d'un pacte rural.

■ ■ Les catégories de prix

Les Grands Prix de la ruralité comprennent quatre catégories :

- le prix Mobilisation
- le prix Excellence – Innovation
- le prix Organisme rural
- le prix Agent rural

Le prix Hommage ■ ■ ■

Le prix Hommage est remis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Ce prix, qui ne fait pas l'objet de mises en candidature, est décerné à une personne ou à un organisme qui, au cours des dernières années, a fait preuve d'un engagement exceptionnel dans le développement des communautés rurales. Le choix du ministre est établi en concertation avec les membres du Comité des partenaires de la ruralité.

■ ■ Les critères d'évaluation par catégorie de prix

Le prix Mobilisation

Ce prix est remis à une MRC ou à un organisme mandaté par cette dernière pour souligner leur exceptionnelle démarche dans la mobilisation d'un milieu rural. Pour cette catégorie de prix, seule une MRC peut présenter une candidature. Le proposeur³, en l'occurrence la MRC elle-même, doit démontrer comment, dans le cadre du Pacte rural, elle a mis en place un mécanisme original et efficace ayant pour but de stimuler la participation des acteurs et des organismes locaux, de mener à la réflexion, à la recherche de solutions de même qu'à la réalisation d'activités et de projets soutenus par le Pacte rural. Elle doit mettre en relief les réalisations atteintes pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 au cours des 18 derniers mois.

Deux aspects sont pris en compte : la capacité de mobilisation du milieu et l'engagement citoyen.

La capacité de mobilisation du milieu regarde les approches privilégiées par la MRC dans sa mise en œuvre du Pacte rural. Ces approches doivent viser les résultats suivants :

- accroître la participation civique à l'échelle locale et intermunicipale aussi bien qu'à l'échelle de la MRC ;

3. On entend par « proposeur » la MRC, l'organisme ou la personne qui présente une candidature aux Grands Prix de la ruralité.

- faire naître une volonté commune d'intervenir ;
- soutenir des organisations territoriales de développement ;
- entraîner la création de nouveaux organismes, le cas échéant ;
- utiliser les médias dont Internet à des fins de développement ;
- stimuler la formation de réseaux d'acteurs et l'engagement de bénévoles à des fins de développement.

L'engagement citoyen regarde les procédés d'information, de consultation, de concertation et de participation des citoyens à la prise de décision mis en place par la MRC pour soutenir l'intérêt, l'information et la mobilisation des citoyens à diverses étapes de réalisation du Pacte rural par exemple aux étapes de réalisation du plan de travail, d'établissement des bilans, de démarrage et de suivi des projets. Les éléments suivants sont considérés :

- les moyens d'informer les citoyens, surtout par rapport à leur diversité et à leur efficacité ;
- le procédé de diffusion de l'information (en continu ou par étape) ;
- les moyens pour faire participer la population à la détermination des enjeux de développement de leur communauté, à l'établissement des orientations et à la recherche de solutions aux principaux problèmes qui les touchent ;
- les mécanismes de concertation entre les acteurs autour des projets soutenus par le Pacte rural ;
- les mécanismes de rétroinformation auprès des citoyens au sujet des activités et des projets soutenus par le Pacte rural.

Le prix Excellence – Innovation

Ce prix est remis au promoteur d'un projet innovant issu des mesures contenues dans la Politique nationale de la ruralité. Le proposeur d'une candidature doit expliquer comment le projet a pris naissance et quelle démarche a été entreprise par une personne ou un groupe de personnes pour que le projet soit soutenu en vertu de l'une ou l'autre des mesures prévues par la Politique. Il doit mettre en relief les réalisations accomplies pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 au cours des 18 derniers mois.

Les éléments suivants d'une réalisation sont considérés :

- le caractère novateur : produit, procédé, manière de faire ou de voir ;
- la finalité du projet ;
- le cycle de vie (phases, étapes) ;
- la position dans une stratégie globale ;
- la pérennité ;
- le potentiel d'expérimentation ailleurs en milieu rural ;
- l'effet et les retombées économiques, sociales et autres du projet sur la ou les collectivités rurales concernées ;
- les résultats attendus et les résultats atteints.

Le prix Organisme rural

Ce prix est remis à l'organisme à but non lucratif (OBNL) ou à la coopérative qui s'est démarquée par son leadership relativement au développement durable de sa communauté rurale. Le proposeur doit démontrer en quoi les interventions de l'organisme ou de la coopérative ont contribué au développement durable et à la définition d'un modèle de développement adapté au milieu. Il doit mettre en relief les réalisations accomplies pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 au cours des 18 derniers mois.

Les manifestations d'un leadership peuvent être les suivantes :

- le rayonnement et les effets de ce dernier sur la mobilisation de la population dans la détermination des enjeux qu'entraîne l'effort vers un développement durable et sur la concertation au sujet des actions à accomplir pour améliorer la qualité de vie et la pérennité du milieu rural ;
- la recherche de stratégies et la mise en œuvre de projets susceptibles de contribuer au développement du territoire par une exploitation harmonieuse des ressources renouvelables aussi bien que non renouvelables propres à la ruralité comme les terres, les eaux, les paysages, la forêt, le patrimoine bâti ;
- la proposition de nouvelles activités sociales, économiques et culturelles pour l'amélioration de la qualité de vie des communautés rurales et leur mise en œuvre.

Le prix Agent rural

Ce prix est remis à l'agent rural, ou à l'équipe d'agents ruraux d'une même MRC, s'étant le mieux illustré en ce qui a trait à l'accompagnement et à l'animation de son milieu rural.

Le travail de l'agent rural doit être reconnu par ses pairs, par les élus locaux et par les partenaires locaux du milieu rural en question. Le proposeur doit fournir une description générale du mandat de l'agent ou de l'équipe d'agents ainsi qu'une évaluation du savoir-faire et du rendement.

Le proposeur doit faire ressortir le caractère de dépassement des candidats dans la réalisation de leur mandat. Il doit particulièrement mettre en relief les réalisations accomplies pour la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014 au cours des 18 derniers mois.

Le caractère de dépassement des candidats peut être évalué en fonction des critères suivants :

- les approches novatrices, originales ou exceptionnelles auxquelles ils ont eu recours pour la réalisation de certains éléments de leur mandat ;
- les qualités personnelles des candidats : leadership, sens du travail d'équipe, facilité à communiquer avec la clientèle, engagement personnel dans le milieu.

■ ■ Les règles du concours

La présentation d'une candidature

Les MRC, les organismes, les agents de développement rural et les partenaires publics et privés qui contribuent à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 peuvent présenter une candidature pour l'obtention d'un Grand Prix de la ruralité. Les types de proposeurs admis à présenter une candidature varient en fonction des critères propres à chaque catégorie de prix.

Le formulaire de mise en candidature doit être dûment rempli et signé. Plus particulièrement, la section 4 du formulaire doit contenir les éléments permettant au jury d'évaluer la candidature selon tous les critères spécifiques de la catégorie de prix en question.

Les conditions d'admissibilité

Les conditions d'admissibilité sont les suivantes :

- Toute candidature doit être appuyée d'une résolution de la MRC.
- Une candidature ne peut être proposée que pour une seule catégorie de prix.
- Une MRC ne peut appuyer qu'une seule candidature par catégorie de prix.
- Seule une MRC peut présenter une candidature dans la catégorie Mobilisation.
- Une MRC, un organisme ou une personne qui a une fois été lauréate dans une catégorie de prix donnée n'est plus jamais admissible à cette catégorie.
- Toute candidature doit être présentée à l'aide du Formulaire de mise en candidature pour l'obtention d'un Grand Prix de la ruralité, sinon elle sera refusée.

La date limite d'inscription

Les formulaires de mise en candidature doivent être reçus par la Direction du développement régional et rural et de l'économie sociale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire **au plus tard le lundi 30 avril 2012**, le cachet de la poste ou le bordereau de transmission de la télécopie en faisant foi. Si la candidature est posée par courriel, le formulaire rempli, signé et numérisé doit aussi parvenir au ministère au plus tard le 30 avril 2012.

Après le 30 avril 2012, aucun document, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être reçu même pour compléter un dossier de candidature.

■ ■ Le processus de sélection

Le Comité des partenaires de la ruralité

À l'exception du prix Hommage, la sélection des candidatures aux Grands Prix de la ruralité est effectuée par le Comité des partenaires de la ruralité qui s'appuie sur un comité d'analyse des candidatures.

Le Comité des partenaires de la ruralité est présidé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et est composé des présidents des organismes suivants : Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ), Fédération québécoise des municipalités (FQM), Solidarité rurale du Québec (SRQ) et Union des municipalités du Québec (UMQ).

Le comité d'analyse des candidatures

Le comité d'analyse des candidatures se compose de représentants du MAMROT et de représentants des associations membres du Comité des partenaires de la ruralité. Ce comité sélectionne les candidatures les meilleures en fonction des critères prévus pour chaque catégorie de prix.

Le choix des lauréats

Le comité d'analyse des candidatures présente son rapport d'évaluation aux membres du Comité des partenaires de la ruralité qui agissent comme jury. Trois finalistes sont retenus par catégorie de prix. Le nom des lauréats est dévoilé lors de la cérémonie des Grands Prix de la ruralité.

La remise des prix ■ ■ ■ ■

Les prix sont remis par un représentant du Comité des partenaires de la ruralité lors de la cérémonie des Grands Prix de la ruralité :

- Le prix Mobilisation est remis par la Fédération québécoise des municipalités.
- Le prix Excellence – Innovation est remis par l'Union des municipalités du Québec.
- Le prix Organisme rural est remis par Solidarité rurale du Québec.
- Le prix Agent rural est remis par l'Association des centres locaux de développement du Québec.

Le prix Hommage

Le prix Hommage est remis par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et président du Comité des partenaires de la ruralité.

Les lauréats des Grands Prix



Lauréat du prix Mobilisation Opération Persévérance – MRC de La Matapédia

M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M^{me} Hélène D'Aoust d'Opération Persévérance, M^{me} Danielle Marcoux, préfète suppléante de la MRC de La Matapédia, M^{me} Danielle Doyer, députée de Matapédia, et M. Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Lauréat du prix Excellence – Innovation Carrefour jeunesse-emploi Beauce-Sud

M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Jérôme Gendreau du Carrefour jeunesse-emploi Beauce-Sud, M. Robert Coulombe, président ex-officio de l'Union des municipalités du Québec, et M. Luc Lemieux, préfet de la MRC de Beauce-Sartigan.



Lauréat du prix Organisme rural Les Amis du Théâtre Belcourt

M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Michel Gagnon des Amis du Théâtre Belcourt, M^{me} Claire Bolduc, présidente de Solidarité rurale du Québec, M. Jean-Martin Aussant, député de Nicolet-Yamaska, et M. Alain Drouin, préfet de la MRC de Nicolet-Yamaska.

de la ruralité en 2011

Lauréat du prix Agent rural

L'équipe des agents ruraux du CLD du Pontiac

Le ministre Laurent Lessard, M. Raymond Durocher, préfet suppléant de la MRC de Pontiac, MM. Bernhardt Beaudry et Jean-Michel Archambault-Cyr de l'équipe des agents ruraux du CLD du Pontiac, M^{me} Charlotte L'Écuyer, députée de Pontiac, M^{me} Mélanie Pieschke de l'équipe des agents ruraux du CLD du Pontiac, M. Michel Adrien, vice-président de l'Association des centres locaux de développement du Québec, M^{me} Amy Taylor de l'équipe des agents ruraux du CLD du Pontiac et M^{me} Isabelle de Bruyn, directrice générale du CLD du Pontiac.



Lauréat du prix Hommage

Portes Ouvertes sur le Lac

M. Jean-Pierre Boivin, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, MM. Patrice Boivin et Dominique Tremblay de Portes Ouvertes sur le Lac, M^{me} Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M. André Paradis, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, et M. Bernard Généreux, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Photos prises lors de la cérémonie de remise des Grands Prix de la ruralité 2011 qui s'est tenue à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement à Québec.



Les formulaires dûment remplis doivent être reçus au plus tard le **30 avril 2012**.
Ils peuvent être transmis :

- par la poste à l'adresse suivante :
- **Grands Prix de la ruralité 2012**
Direction du développement régional et rural
et de l'économie sociale
Ministère des Affaires municipales, des Régions
et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
- par courriel à l'adresse suivante : gpruralite@mamrot.gouv.qc.ca
- par télécopieur au numéro suivant : **418 644-3330**

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer le **418 691-2078**.

1. La catégorie de prix

Indiquez dans quelle catégorie de prix vous présentez une candidature.

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> prix Mobilisation | <input type="checkbox"/> prix Organisme rural |
| <input type="checkbox"/> prix Excellence – Innovation | <input type="checkbox"/> prix Agent rural ¹ |

2. Renseignements sur la MRC², l'organisme ou la personne dont la candidature est présentée

MRC

Nom de la MRC ou de l'organisme équivalent

Personne-ressource

Nom de famille

Prénom

Numéro

Rue

Municipalité

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Ind. rég. Télécopieur

Ind. rég. Cellulaire

Courriel



1. Le Comité des partenaires de la ruralité reconnaît aussi bien la candidature d'une équipe d'agents ruraux d'une même MRC que celle d'un seul agent rural.

2. Partout dans le formulaire, MRC signifie une MRC signataire d'un pacte rural ou un organisme équivalent signataire d'un pacte rural.

Organisme

Nom de l'organisme

Personne-ressource

Nom de famille

Prénom

Numéro

Rue

Municipalité

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Ind. rég. Télécopieur

Ind. rég. Cellulaire

Courriel

Personne³

Nom de famille

Prénom

Numéro

Rue

Municipalité

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Ind. rég. Télécopieur

Ind. rég. Cellulaire

Courriel

Autres membres de l'équipe³

Nom de famille

Prénom

Nom de famille

Prénom

Nom de famille

Prénom

Nom de famille

Prénom

Nom de famille

Prénom



3. Dans le cas du prix Agent rural, veuillez, s'il y a lieu, donner le nom de chacun des agents ruraux qui forment l'équipe.

3. Renseignements sur la MRC, l'organisme ou la personne qui présente la candidature

MRC

Nom de la MRC ou de l'organisme équivalent

Personne-ressource

Nom de famille

Prénom

Numéro

Rue

Municipalité

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Ind. rég. Télécopieur

Ind. rég. Cellulaire

Courriel

Organisme

Nom de l'organisme

Personne-ressource

Nom de famille

Prénom

Numéro

Rue

Municipalité

Code postal

Ind. rég. Téléphone

Ind. rég. Télécopieur

Ind. rég. Cellulaire

Courriel

› www.mamrot.gouv.qc.ca

**Affaires municipales,
Régions et Occupation
du territoire**

Québec 